

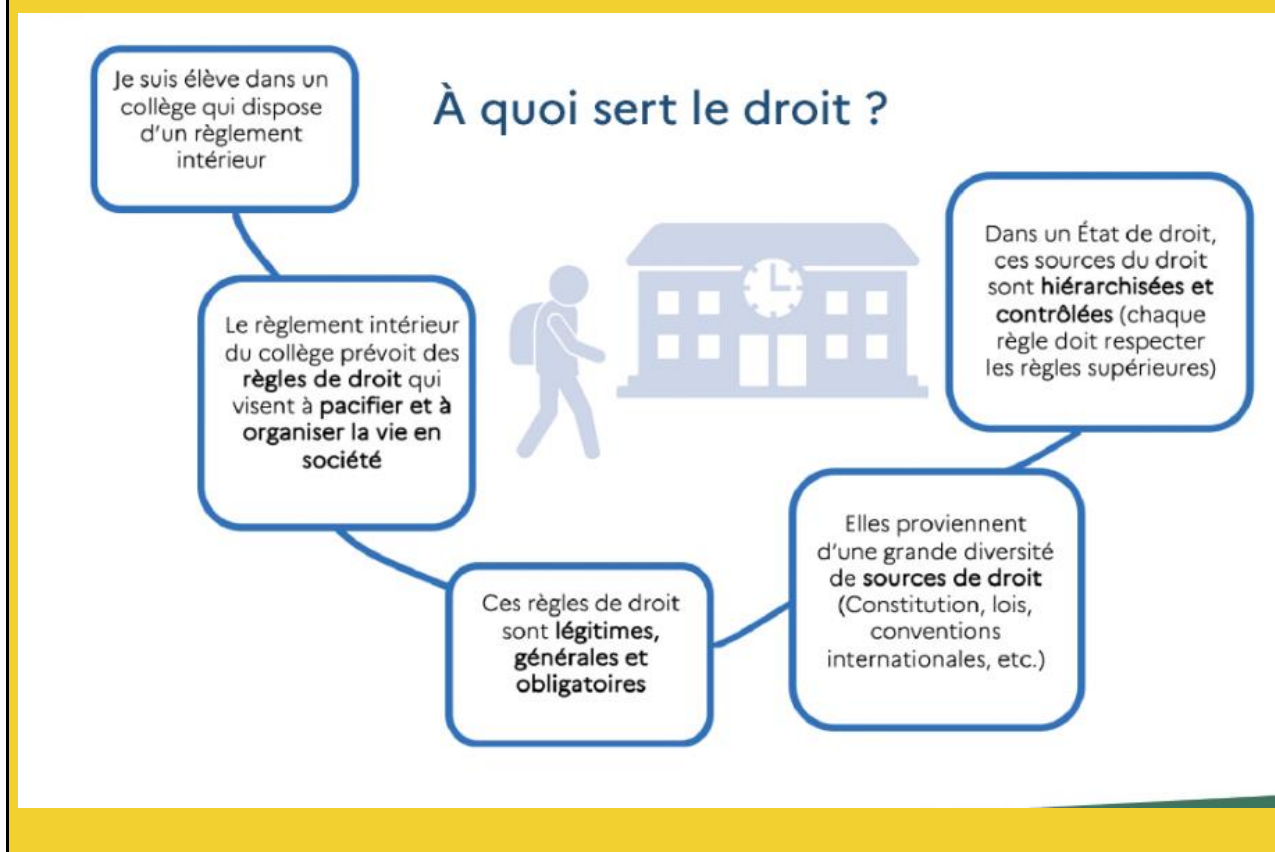
FICHE DE PRÉPARATION DE SÉANCE

4^{ème} / Enseignement moral et civique
Thème 2 : Education au droit

Titre de la séquence	Ensemble, découvrons le droit		
Titre de la séance	A quoi sert le droit ?		
Durée de la séance	2H	Position dans la séquence	1/3
Repères géographiques	France, Nouvelle-Calédonie		
Repères historiques	Accord de Nouméa du 5 mai 1998 / La loi organique n° 99-209 organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.		
Acteurs	Les institutions : le Parlement français (Assemblée nationale, Sénat et Congrès de la Nouvelle-Calédonie) – les communes et autres collectivités – le citoyen		
Notions			
Pré-requis	Approfondissement notion	Nouvelle notion	
Culture du jugement / de la sensibilité / de la règle et du droit et de l'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Question du droit et son rapport à l'éthique • Questionnement sur ce qu'est le droit 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctions du droit ; • Les caractères de la règle de droit ; • La loi et la codification ; • La hiérarchie des normes et l'État de droit ; • La place du droit européen et du droit international. 	
Mots de vocabulaire	<p>Caractères de la règle de droit : caractéristiques de la règle de droit, qui permettent notamment de la distinguer d'autres formes de règles (ex. : la règle morale, la règle religieuse, etc.).</p> <p>Code : en France, la plupart des textes de lois sont compilés dans des livres appelés « codes », en fonction de leur domaine (ex. : code de l'éducation, code de la route, code pénal, etc.). Les codes sont accessibles en ligne sur le site Legifrance.</p> <p>Convention internationale : accord écrit entre deux ou plusieurs États énonçant leurs droits et devoirs dans un domaine particulier (ex. : Convention internationale des droits de l'enfant).</p> <p>Dispositions : contenu d'un texte juridique (ex. : loi, décret, arrêté, Constitution, etc.).</p> <p>Harcèlement : répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet de porter atteinte à la santé physique ou mentale de la personne harcelée.</p> <p>Loi : texte adopté par le Parlement.</p> <p>Nations Unies : l'Organisation des Nations Unies est une organisation internationale fondée en 1945. Elle compte aujourd'hui 193 États membres. Elle permet aux</p>		

	<p>gouvernements des différents pays de trouver des domaines d'entente et de résoudre ensemble des problèmes de dimension internationale</p> <p>Délibération : Décision officielle prise par une assemblée délibérante après une discussion.</p> <p>Loi de pays : Acte juridique adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie dans les domaines que l'Accord de Nouméa et la Constitution lui ont transférés.</p>
Compétences OU capacités travaillées	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles communes. - Comprendre les règles de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique. - Comprendre les principes et les valeurs de la république française et des sociétés démocratiques.

Trace écrite attendue (15 minutes)



CONTENU ET DECOUPAGE DE LA SEANCE			
ENTREE / SITUATION DECLENCHANTE / ACCROCHE			
Durée	15 minutes	Type de mise en activité	Individuelle écrite puis correction orale collective
Support	Post-it et tableau		

Consignes données aux élèves	Sur votre post-it, écrivez un mot auquel vous pensez en lien avec le mot « droit »		
Résultat attendu dans le cahier	Reproduire le nuage de mots issu de la participation de chacun une fois que le professeur a classé les mots (lieux / acteurs / verbes / autres).		
ACTIVITE 1			
Durée	30 minutes	Type de mise en activité	Individuelle / Ecrite
Support	<p>Mise en situation : Depuis plusieurs semaines, Rebecca reçoit des messages sur les réseaux sociaux de la part d'autres élèves du collège qu'elle fréquente. Ces messages contiennent des moqueries et des insultes de plus en plus violentes qui affectent chaque jour davantage Rebecca. La situation est telle qu'elle n'en dort presque plus la nuit et a perdu l'appétit. Alors qu'elle aimait étudier, elle a désormais la boule au ventre chaque fois qu'elle doit se rendre au collège. Lien vers la vidéo de Rebecca :</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=y1tch_0Lfz0</p> <p>+ Fiche d'activité</p>		
Objectif	<p>Vous souhaitez montrer à Rebecca l'importance du droit dans la prévention et la lutte contre ce type de comportement. Plus largement, vous voulez lui montrer le rôle protecteur du droit dans le quotidien de chacun. Vous avez à votre disposition différents textes dans lesquels vous allez devoir trouver des informations qui pourront l'aider.</p>		
Consignes de travail	<p>Tout d'abord, vous recherchez dans le règlement intérieur du collège tous les éléments relatifs au harcèlement. Puis répondre aux questions afin de compléter la fiche d'activité.</p>		
Résultat attendu dans le cahier	<p><u>Questions et correction</u></p> <p>1. Qu'est-ce que le règlement intérieur du collège ?</p> <p>Correction : Le règlement intérieur est le texte qui définit les droits et les devoirs des membres de la communauté éducative du collège (<i>voir avec les élèves de qui elle est composée</i>), ainsi que les sanctions disciplinaires (<i>à lire page 14 du RI de Boulari</i>). Il est mis en place par le conseil d'administration (qui regroupe les représentants de l'administration, des élèves et des parents d'élèves</p>		

(demander un PV du CA pour en avoir la composition et en comprendre le fonctionnement avec les élèves).

2. Pourquoi est-il nécessaire de mettre en place un règlement intérieur dans un collège ?

Le règlement intérieur encadre les droits et les libertés et assure la sécurité des élèves dans l'établissement. Il sanctionne les mauvais comportements et garantit le respect des élèves et du personnel (par exemple, interdiction de la discrimination, respect des locaux et du matériel). Il s'agit d'une obligation qui incombe aux établissements du fait de la loi.

3. Que prévoit le règlement intérieur en matière de harcèlement ?

Il prévoit que la lutte contre le harcèlement est une priorité de l'établissement (voir les feuilles 7 et 8 du RI de Boulari). Il en donne une définition large afin de protéger le maximum d'élèves victimes, le harcèlement pouvant prendre différentes formes. Il propose également une charte dans le cadre de la lutte contre le cyberharcèlement.

4. En quoi peut-on dire que le règlement intérieur du collège est une source du droit ?

Le règlement intérieur prévoit des règles :

- générales car elles s'appliquent à tous les collégiens de manière identique ;
- légitimes : elles sont adoptées par le conseil d'administration qui représente le personnel, les élèves et les parents d'élèves du collège.

Le règlement intérieur est par ailleurs contrôlé par l'administration (direction des services départementaux de l'éducation nationale) ;

- obligatoires : des sanctions s'appliquent si ces règles ne sont pas respectées

A retenir

Rebecca peut s'appuyer sur le droit, car le droit a deux fonctions principales :

Organiser la vie en société

Pacifier les relations entre les individus

Pour qu'une règle soit dite de droit, elle doit avoir trois **caractères** :

Légitime

Général

Obligatoire

Document 1 : Extrait du règlement intérieur du collège (**voir fiche d'activité**)

Document 2 :

Aller plus loin dans la correction : [Le règlement intérieur à l'école | Ministère de l'Éducation nationale](#) et [Collège et lycée : règlement intérieur | Service Public](#)

- Temps d'échange possible avec la direction ou la vie scolaire sur la conception puis la mise en application du règlement intérieur (à imaginer)

ACTIVITE 2			
Durée	30 minutes avec correction	Type de mise en activité	Collective / Orale
Support	Fiche d'activité et vidéo projetée		
Objectif	En poursuivant vos recherches, vous découvrez une récente loi du 2 mars 2022 relative à la lutte contre le harcèlement à l'école. Auparavant, vous avez besoin de comprendre comment les lois sont élaborées en France, vous visionnez donc une courte vidéo qui l'explique.		
Consignes de travail	<u>Répondez aux questions à l'aide des documents ci-dessous</u>		

Document 2 - L'élaboration de la loi en France (voir vidéo diffusée)

Document 3 - Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire (extrait)

Questions et correction

1. Par qui sont adoptées les lois en France ?

Les lois sont adoptées par le Parlement (Assemblée nationale et Sénat).

2. Pourquoi les lois peuvent-elles être contrôlées par le Conseil constitutionnel ?

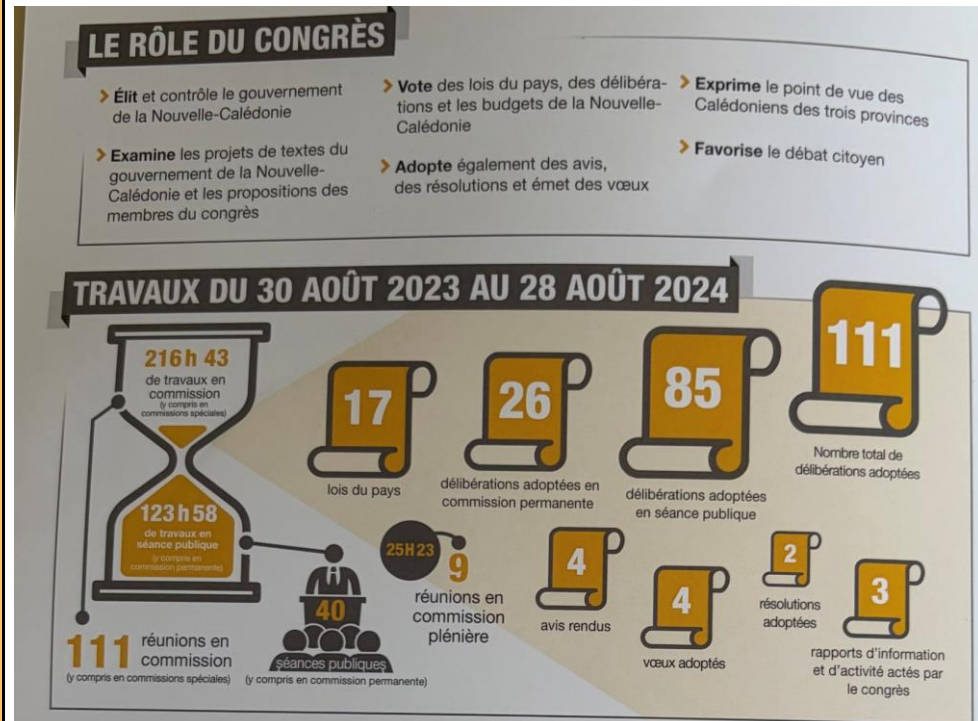
Quand une loi est votée et donc adoptée par le Parlement, le président de la République a quinze jours pour la promulguer afin qu'elle puisse s'appliquer. Pendant cette période, le président de la République peut demander au Parlement d'étudier à nouveau cette loi. Il peut aussi saisir le Conseil constitutionnel pour lui demander de vérifier si elle est conforme à la Constitution française. Toute loi doit respecter la Constitution, sous peine d'être censurée. Ce contrôle participe au respect de l'État de droit.

3. Où peut-on retrouver les dispositions de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ?

On retrouve ces dispositions dans le code de l'éducation et le code pénal.

4- Et en Nouvelle-Calédonie par qui sont adoptés les lois et où peut-on retrouver les dispositions visant à combattre le harcèlement scolaire ?

Document 5 : Le rôle du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Document 6 : Article 12-2 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne

Article 12-2 : La Nouvelle-Calédonie garantit, dans le strict respect des compétences des provinces des communes et des structures de l'enseignement privés, des conditions d'accueil, de vie scolaire et le cas échéant d'hébergement permettant de répondre aux besoins des élèves.

La Nouvelle-Calédonie veille également au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une école calédonienne bienveillante et inclusive, en garantissant à la communauté éducative la sécurité nécessaire à la réussite éducative.

En lien avec les institutions concernées, elle soutient les personnels des écoles et des établissements par le biais de la formation et de l'accompagnement des équipes.

Elle promeut un aménagement des rythmes scolaires prenant prioritairement en compte l'intérêt des élèves, le respect des intérêts des élèves dans l'organisation du travail ainsi qu'une organisation des transports scolaires adaptée aux besoins des enfants.

Elle instaure la participation des élèves, des parents, des familles ainsi que de toute la communauté éducative, à la vie de l'école et à la démarche de coéducation favorisant la réussite éducative et scolaire de l'enfant.

En Nouvelle-Calédonie les lois, le Congrès vote des lois de pays et des délibérations. En matière de lutte contre

le harcèlement scolaire, le Code de l'éducation n'est pas applicable à la Nouvelle-Calédonie alors que le code pénal l'est. C'est donc l'article 12-2 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne qui s'applique : « La NC veille (...) au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une école calédonienne bienveillante et inclusive, en garantissant à la communauté éducative la sécurité nécessaire à la réussite éducative. »

1. Le partage des compétences

La notion de partage des compétences implique que les sources du droit varient, selon le domaine juridique concerné.

En Nouvelle-Calédonie, c'est la loi organique (LO) n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie qui organise le partage des compétences.

Les articles 20, 21 et 22 de cette loi définissent les compétences respectives de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des provinces.

- Article 20 : les provinces sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie
- Articles 21 : compétences de l'Etat
- Article 22 : compétences de la NC

L'article 21, III précise en outre les compétences de l'Etat transférées progressivement à la NC

Les domaines principaux du droit sont répartis de la façon suivante (ne sont mentionnés ici que les thèmes en lien avec le passeport Educdroit) :

Etat	Nouvelle-Calédonie
(...) Justice, organisation judiciaire Procédure pénale Droit pénal, sous réserves	(...) Droit du travail Procédure civile Enseignement Droit civil Etat civil
Le parlement français crée la loi	Le congrès de la Nouvelle-Calédonie crée des Lois du pays ou des Délibérations

<u>Activité 3</u>	
Durée	<u>20 minutes</u>
Support	<p>À travers vos recherches, vous réalisez qu'il existe un grand nombre de textes juridiques relatifs au bien-être à l'école, y compris des textes internationaux. Vous vous demandez comment s'articulent ces différents documents</p> <p><u>Document 7 - Extrait de la Convention internationale des droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, signée par la France le 26 janvier 1990 et ratifiée le 7 août 1990</u></p> <p>Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :</p> <p>a. favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;</p> <p>b. inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ; [...]</p> <p>c. préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples [...].</p>
Objectif	L'étude d'un extrait de la Convention internationale des droits de l'Enfant (CIDE) ainsi que des sources du droit citées dans le règlement intérieur (Constitution, décret du 24 juin 2011 relatif aux sanctions disciplinaires, etc.) amène les élèves à prendre conscience de la diversité des sources du droit et à comprendre que les sources du droit n'ont pas la même valeur juridique et sont hiérarchisées.
Consignes de travail	<p><u>Questions et correction</u></p> <p>1. Par qui a été adopté le texte ci-dessus ? S'applique-t-il en France pour protéger Rebecca ?</p>

Le texte est un extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Cette convention internationale a été signée par la France le 26 janvier 1990 et ratifiée le 7 août 1990. Elle s'applique donc en France.

2. À quels principes énoncés par ce texte s'oppose le harcèlement dont Rebecca a été victime ?

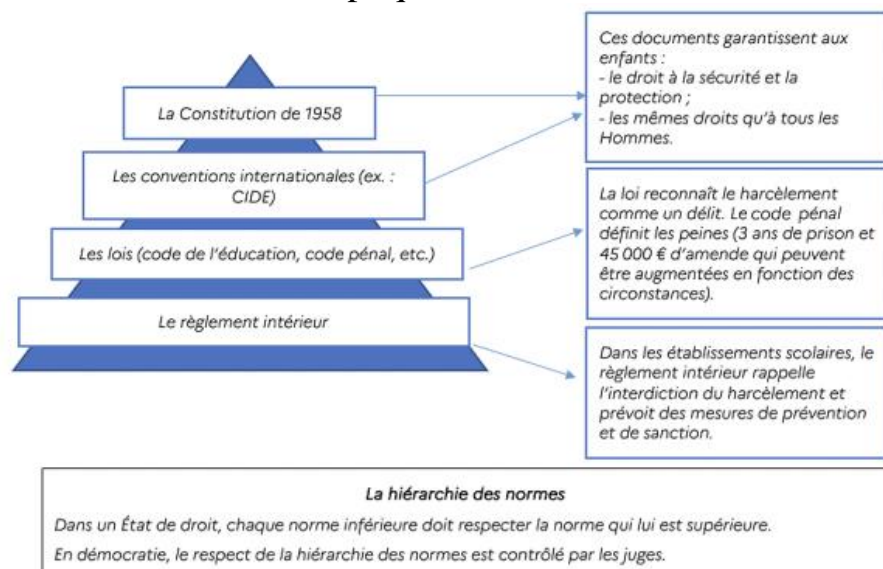
Le harcèlement dont est victime Rebecca s'oppose aux principes d'épanouissement de l'enfant, de respect des droits de l'homme, de paix, de tolérance, d'égalité et de liberté qui sont énoncés dans la CIDE.

3. Entoure toutes les sources du droit, en lien avec le harcèlement, qui sont citées dans l'ensemble des documents du dossier.

De nombreuses sources du droit sont citées dans les documents : la Constitution de 1958, la Convention internationale des droits de l'enfant, la loi, le code de l'éducation, le code pénal.

Résultat attendu dans le cahier

Document distribué et expliqué aux élèves :



Fiche d'activité - Séance 1 : A quoi sert le droit ?

Activité 1 : Que peut apporter le droit à Rebecca ?

Consigne : A l'aide des extraits du règlement intérieur de votre collège, répondez aux questions.

Document 1 : Extraits du règlement intérieur de Boulari sur le harcèlement

05.30.30 : Contre le harcèlement au collège

Le harcèlement est un comportement punissable par la loi. Le collège met tout en œuvre pour protéger les élèves victimes d'intimidations, de moqueries, d'insultes, de racket et de violence.

Il est primordial que tout élève subissant ce type d'agression vienne en parler à un adulte.

Si tu es victime ou témoin de ce type de comportement, des personnels de l'établissement sont là pour t'aider. Les personnes référentes sont :

- Ton professeur principal
- Tout professeur avec qui tu te sens en confiance
- L'infirmier du collège
- Un CPE
- Toute l'équipe de vie scolaire

Toutes ces personnes sauront t'écouter, t'aider et mettre tout en œuvre pour résoudre la situation.

Les élèves auteurs de ce type de faits s'exposent à de graves sanctions au sein du collège. Suite à des phénomènes de harcèlement, des conseils de discipline ont été convoqués et des exclusions définitives de l'établissement ont été prononcées l'an passé.

Contre le cyber-harcèlement

Tu utilises des outils numériques et tu vas sur les réseaux sociaux.


Nous te rappelons que tout ce que tu écris et postes sur les réseaux t'engage personnellement. Nous te proposons de signer cette charte afin de lutter contre les comportements interdits et agressifs liés à l'utilisation des outils numériques.

Au Collège

- Je n'utilise pas de téléphone, d'appareil photo ou de caméra.
- Je n'utilise pas de poste informatique pour des raisons personnelles.
- Je ne télécharge pas de photo ou vidéo sans l'autorisation du professeur.

EN GENERAL

- Je ne filme pas, ne photographie pas, ne diffuse pas des images ou ne publie pas de vidéo sans l'autorisation de la personne.
- Je suis responsable de ce que je publie sur les réseaux sociaux.
- Je ne me cache pas derrière un pseudo.
- Je ne publie pas d'informations personnelles.
- Je fais attention à mes commentaires, mes images, mes vidéos.
- J'adopte un langage correct et respectueux.
- J'accepte les différences : physique, couleur de peau, idée et opinion.



Signature des parents

Le harcèlement n'est pas une fatalité !

Pour te protéger tu dois en parler !

Questions

1. Qu'est-ce que le règlement intérieur du collège ?
2. Pourquoi est-il nécessaire de mettre en place un règlement intérieur dans un collège ?
3. Que prévoit le règlement intérieur en matière de harcèlement ?

4. En quoi peut-on dire que le règlement intérieur du collège est une source du droit ?

Activité 2 : La loi, une source du droit pour protéger Rebecca

Consigne : A l'aide des documents suivants, répondez aux questions.

Document 2 - L'élaboration de la loi en France (voir vidéo diffusée)

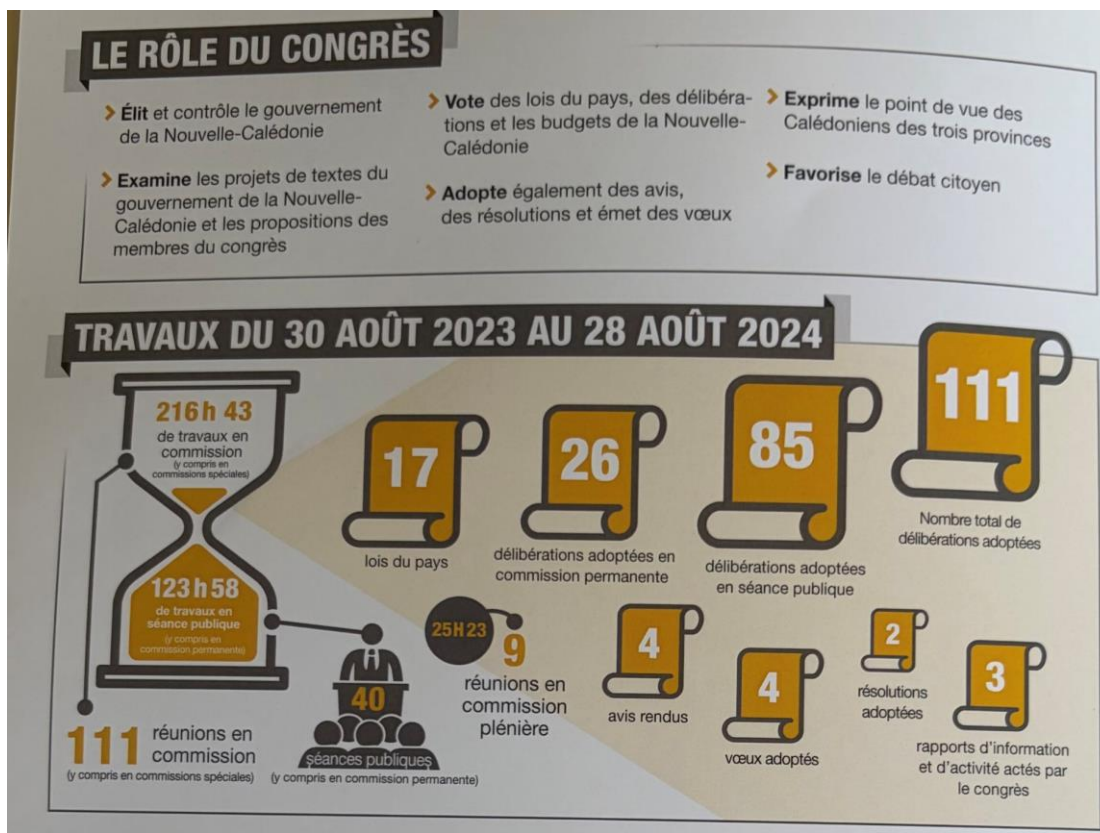
Document 3 - Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire (extrait)

Le code de l'éducation est ainsi modifié : « Art. L. 111-6. – Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal [...] »

Document 4 - Article 222-33-2-3 du code pénal (créé par la loi du 2 mars 2022)

Constituent un harcèlement scolaire, les faits de harcèlement moral [...] lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève pour toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement. Le harcèlement scolaire est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail. Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours. Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider

Document 5 : Le rôle du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Document 6 : Article 12-2 de la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne

Article 12-2 : La Nouvelle-Calédonie garantit, dans le strict respect des compétences des provinces des communes et des structures de l'enseignement privés, des conditions d'accueil, de vie scolaire et le cas échéant d'hébergement permettant de répondre aux besoins des élèves.

La Nouvelle-Calédonie veille également au maintien d'un environnement scolaire propice au bien-être et à la réussite des élèves et des personnels. Elle promeut un climat de confiance au sein d'une école calédonienne bienveillante et inclusive, en garantissant à la communauté éducative la sécurité nécessaire à la réussite éducative.

En lien avec les institutions concernées, elle soutient les personnels des écoles et des établissements par le biais de la formation et de l'accompagnement des équipes.

Elle promeut un aménagement des rythmes scolaires prenant prioritairement en compte l'intérêt des élèves, le respect des intérêts des élèves dans l'organisation du travail ainsi qu'une organisation des transports scolaires adaptée aux besoins des enfants.

Elle instaure la participation des élèves, des parents, des familles ainsi que de toute la communauté éducative, à la vie de l'école et à la démarche de coéducation favorisant la réussite éducative et scolaire de l'enfant.

Questions

1. Par qui sont adoptées les lois en France ?

2. Pourquoi les lois peuvent-elles être contrôlées par le Conseil constitutionnel ?
3. Où peut-on retrouver les dispositions de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire ?

Activité 3 : Quelles sont les autres sources de droits pour protéger Rebecca ?

Consigne : Répondez aux questions à l'aide de l'extrait de la CIDE

Document 7 - Extrait de la Convention internationale des droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989, signée par la France le 26 janvier 1990 et ratifiée le 7 août 1990

Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a. favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b. inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ;
[...]
- c. préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples [...].

Questions

1. Par qui a été adopté le texte du document 7 ? S'applique-t-il en France pour protéger Rebecca ?
2. À quels principes énoncés par ce texte s'oppose le harcèlement dont Rebecca a été victime ?

3. Entoure toutes les sources du droit, en lien avec le harcèlement, qui sont citées dans l'ensemble des documents du dossier.